



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 23109

Numéro SIREN : 508 822 665

Nom ou dénomination : FAGUO

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt 75176



20170751762016

DATE DEPOT : 08/08/2017

N° DE DEPOT : 75176

N° GESTION : 2008B23109

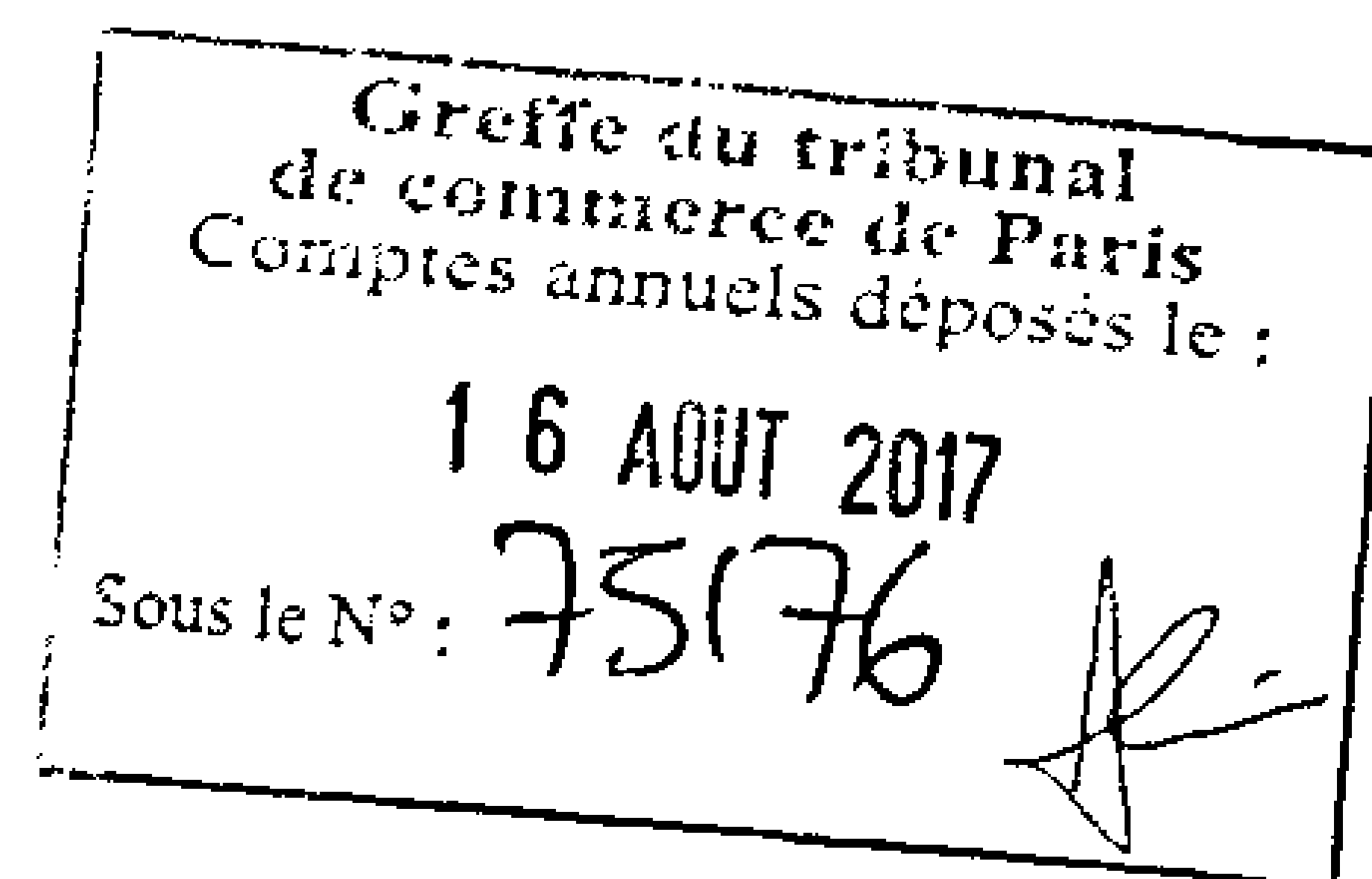
N° SIREN : 508822665

DENOMINATION : FAGUO

ADRESSE : 52 rue Marcadet 75018 Paris

MILLESIME : 2016

FAGUO SAS



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2017**

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit un bénéfice de 1 640 138,70 €, comme suit :

AFFECTATION

- Report à nouveau débiteur : 11 662.46 €
- Réserves facultatives : 1 628 476.24 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right.



3APEXCO

BDO

SAS FAGUO

**52 RUE MARCADET
75018 PARIS**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**



8, Esplanade de la Manufacture 92136 Issy-les-Moulineaux cedex – Tel. : +33 (0)1 55 95 56 60 / Fax : +33 (0)1 55 95 56 99
e-mail : 3ac@3acorporate.com – site internet : www.3apexco.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Île-de-France et membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles.
SAS au capital de 4 849 456 € - RCS NANTERRE 511 858 433 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 305 118 584 33



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**AUX ASSOCIES DE
SAS FAGUO**

**52 RUE MARCADET
75018 PARIS**

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS FAGUO, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 al 1^{er} du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

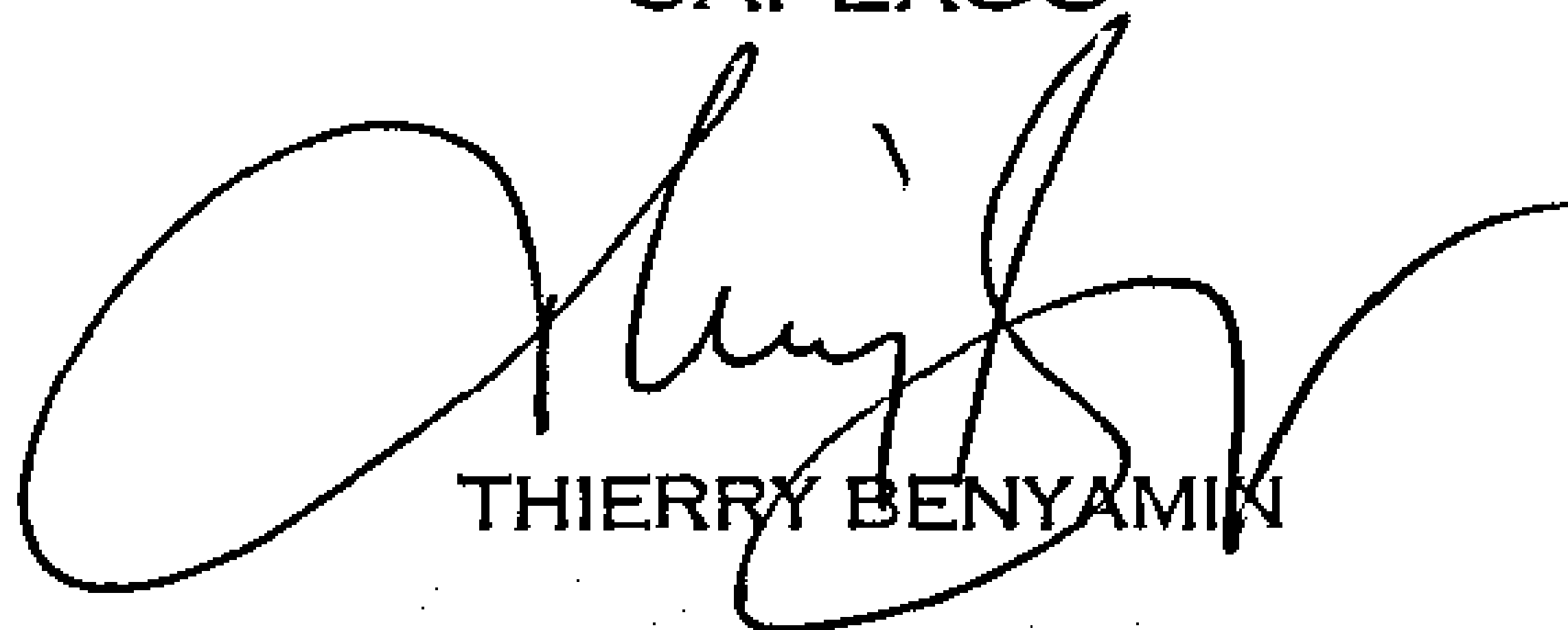
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Issy les Moulineaux, le 14 avril 2017

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
3APEXCO



THIERRY BENYAMIN

Bilan actif

BILAN ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement	3 000	1 016	1 984	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	80 167	51 895	28 272	5 377
Fonds commercial	547 000		547 000	547 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	630 167	52 911	577 256	552 377
Terrains				
Constructions	12 515	725	11 790	
Installations techniques, matériel	34 075	21 793	12 282	613
Autres immobilisations corporelles	189 009	53 401	135 608	51 245
Immobilisations en cours	2 900		2 900	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	238 499	75 919	162 580	51 858
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 246		50 246	22 665
TOTAL immobilisations financières	50 246		50 246	22 665
Total Actif Immobilisé (II)	918 912	128 830	790 082	628 901
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 327 288		1 327 288	522 444
TOTAL Stock	1 327 288		1 327 288	522 444
Avances et acomptes versés sur commandes	58 547		58 547	249 849
Clients et comptes rattachés	1 173 476	63 753	1 109 723	307 598
Autres créances	134 215	5 241	128 975	146 182
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	1 307 691	68 994	1 238 697	453 780
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	1 279 357		1 279 357	260 494
TOTAL Disponibilités	1 279 357		1 279 357	260 494
Charges constatées d'avance	69 379		69 379	7 490
TOTAL Actif circulant (III)	4 042 262	68 994	3 973 269	1 494 059
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				6 051
Total Général (I à VI)	4 961 174	197 824	4 763 350	2 127 012

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 17 000)	17 000	17 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	644 000	644 000
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	2 000	2 000
Report à nouveau	-11 662	-226 776
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 640 139	215 113
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 291 476	651 337
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		6 051
Provisions pour charges	6 947	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	6 947	6 051
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		560
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		739 315
TOTAL Dettes financières		739 875
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	36 617	16 378
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	596 237	514 929
Dettes fiscales et sociales	1 079 946	187 851
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	752 128	8 370
TOTAL Dettes d'exploitation	2 464 927	727 526
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	2 464 927	1 467 403
Ecart de conversion passif (V)		2 220
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	4 763 350	2 127 012

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	6 910 533	978 908	7 889 441	4 811 185
Production vendue biens				
Production vendue services	36 761	588	37 349	11 118
Chiffres d'affaires nets	6 947 294	979 495	7 926 790	4 822 303
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			104 752	1 693
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			66 884	35 944
Autres produits			796	766
Total des produits d'exploitation (I)			8 099 221	4 860 707
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 077 626	2 294 837
Variation de stock (marchandises)			-804 843	-18 731
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 320	93 600
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 162 390	1 077 653
Impôts, taxes et versements assimilés			55 513	67 002
Salaires et traitements			732 719	678 152
Charges sociales			282 434	311 012
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	78 694	27 307
	immobilisations	Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions	63 753	53 347
	Pour risques et charges :	dotations aux provisions	2 956	
Autres charges			34 453	43 561
Total des charges d'exploitation (II)			5 693 014	4 627 743
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 406 208	232 964
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			-213	906
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 052	13 969
Différences positives de change			5 898	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			11 736	14 876
Dotations financières aux amortissements et provisions				6 051
Intérêts et charges assimilées			25 774	21 691
Différences négatives de change			10 763	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			36 537	27 743
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-24 801	-12 866
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 381 406	220 097

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 548	861
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	22 548	861
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 254	2 216
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		548
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 990	5 240
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 244	8 005
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	10 304	-7 144
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	751 571	-2 160
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 133 505	4 876 445
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 493 366	4 661 331
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 640 139	215 113

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est 4 763 350,26 EUR et le résultat s'élève à 1 640 138,70 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a fait application du règlement ANC 2015-07 au 1er janvier 2016.

Selon ce règlement, les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet d'un test de dépréciation.

La société considère que son activité n'a pas de durée limitée. En conséquence, dans le cadre de l'application du règlement précité, les fonds commerciaux font l'objet d'un test de dépréciation annuel dont les modalités sont décrites ci après.

Déroptions aux principes comptables

Il n'a pas été dérogé aux principes comptables pour l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Faits caractéristiques

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultats

Immobilisations incorporelles

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2016, les fonds de commerce incluant les droits au bail, font l'objet d'un test de dépréciation.

Le test de dépréciation a été mis en oeuvre à la date de clôture selon les modalités ci-après.

Périmètre :

Le test de dépréciation porte sur les éléments incorporels, fonds commerciaux et droit-au-bail, de la société.

Méthode :

La méthode d'évaluation des actifs s'appuie sur les comptes du dernier exercice ainsi que le prévisionnel 2017 et projections sur les années suivantes. Un flux de trésorerie normatif a été déterminé à partir de ces différents éléments. Ce flux normatif est par hypothèse capitalisé sur une durée infinie.

Les flux ainsi déterminés sont ensuite actualisés.

Résultat:

Le test conduit à ne pas déprécier les actifs correspondants.

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Agencements aménagements constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire/Dégressif	3 à 5 ans
Agencements installation aménagements	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire/Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire/Dégressif	3 à 5 ans

La comptabilité de la société Faguo ayant été reprise au 1er janvier 2016 par le service comptable du groupe Eram, les modalités d'amortissement ont été modifiées sur les acquisitions de l'année de façon non significative afin de s'aligner sur les durées pratiquées par le groupe.

Participations et autres titres immobilisés

Néant

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du "premier entré - premier sorti".

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et en-cours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

Créances

Les comptes clients sont évalués à leur coût historique diminué des dépréciations. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale

Provisions pour risques et charges

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite et charges y afférentes, pour l'ensemble du personnel, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies.

L'évaluation de la provision est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation.

Conformément aux usages et aux recommandations de la **CNCC**, le taux nécessaire au calcul des indemnités de fin de carrière pour l'établissement des comptes sociaux est le taux de référence **IBOXX AA10+**.

Ainsi, l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite tient compte notamment :

- du taux d'actualisation **IBOXX AA10+** soit 1,36 % au 30/11/2016 (Inflation comprise)
- du taux de charges sociales 47%
- du taux de rotation du personnel déterminé en fonction de la catégorie et du statut du salarié
- de l'âge de départ à la retraite : Départ entre 60 et 67 ans en fonction de la date de naissance
- du taux de revalorisation des salaires de 2%
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire **INSEE 2015**
- le départ en retraite pris à l'initiative du salarié

Le résultat de l'exercice clos le 31 12 2016 tient compte :

- une dotation aux provisions d'exploitation pour 2 956 €
- une dotation exceptionnelle correspondant à l'évolution du taux actuariel pour 3 990 €

Les autres provisions ont été constituées pour couvrir des risques et charges que des événements futurs rendraient probables

Engagements financiers et autres informations

Crédit-bail

Néant

Engagements de garantie donnés

Il n'y a pas d'effet escompté non échu.

Dettes et garanties de suretés réelles

Néant

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative et non conclue aux conditions normales du marché, effectuée avec des parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce n'a été recensée.

Autres informations

CICE:

Le CICE 2016 s'élève à 25 082 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.

Il est utilisé au financement de l'amélioration de la compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

AUX ASSOCIES DE
FAGUO SAS

52, RUE MARCADET
75018 PARIS

Mesdames, Messieurs les associés,

En application de l'article L 227.10 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article L227.10 de ce code.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225.31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission ; cette doctrine requiert la vérification de la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8, Esplanade de la Manufacture 92136 Issy-les-Moulineaux cedex – Tel. : +33 (0)1 55 95 56 60 / Fax : +33 (0)1 55 95 56 99
e-mail : 3ac@3acorporate.com – site internet : www.3apexco.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Île-de-France et membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles.
SAS au capital de 4 849 456 € - RCS NANTERRE 511 858 433 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 305 118 584 33

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

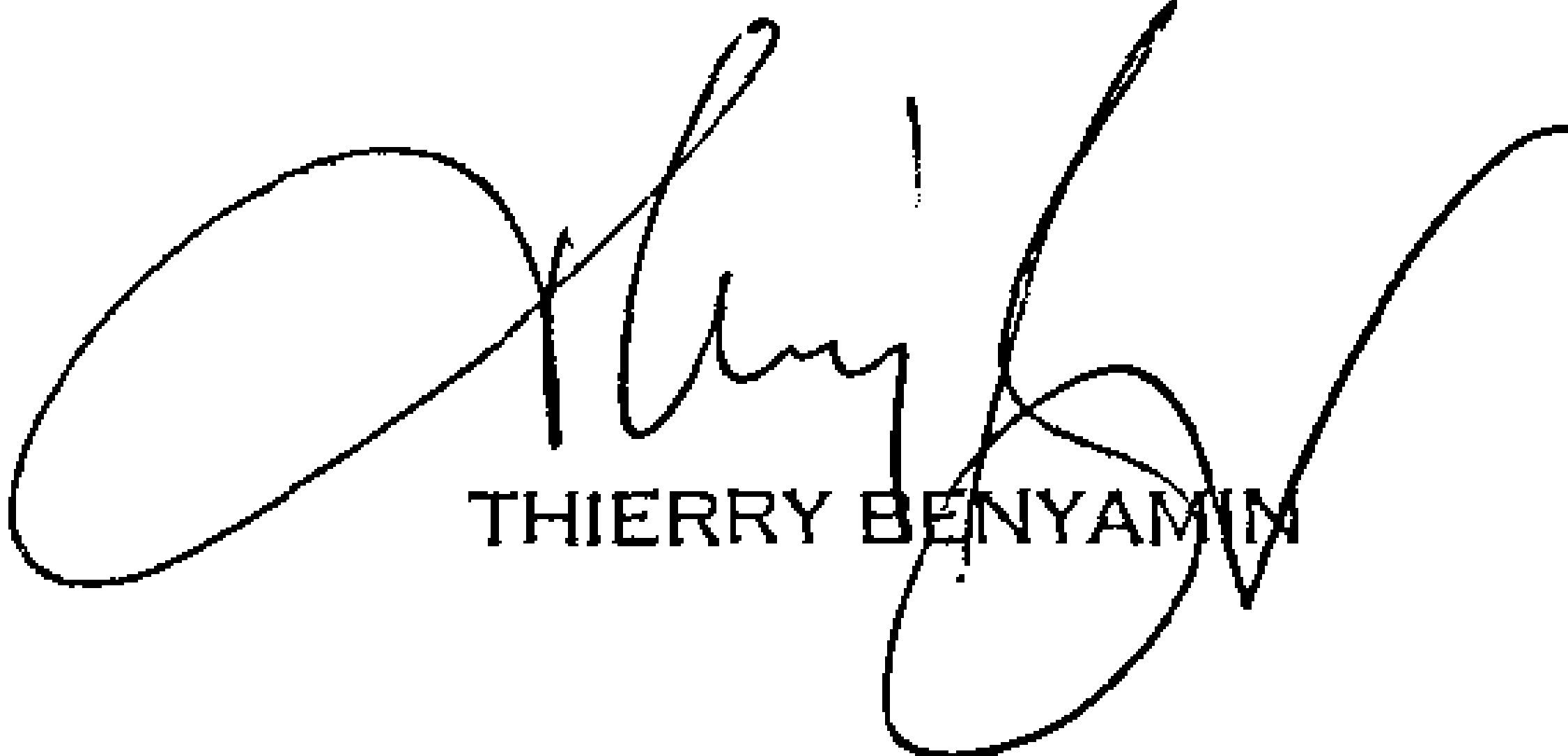
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conventions intervenues depuis la clôture

Nous avons été avisés qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions intervenues depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Fait à Issy les Moulineaux, le 14 Avril 2017

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
3APEXCO



THIERRY BENYAMIN